

ARRETE n° 26 13 60 du 07 MAI 2026

portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2026

Le Président du conseil d'Administration

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et examens professionnels en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 252602 du 15 juillet 2025 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 260327 du 28 janvier 2026 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant composition du jury d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 261015 du 02 avril 2026 modifiant l'arrêté n° 260327 du 28 janvier 2026 portant composition du jury d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 260646 du 26 février 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 260822 du 13 mars 2026 modifiant et fixant la liste des candidats admis à concourir au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

Vu l'arrêté n° 261183 du 24 avril 2026 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne fixant la liste des candidats admissibles au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs complémentaires au jury pour conduire l'épreuve orale d'admission du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Arrête

ARTICLE 1

La liste des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Capitaine Francis DERMIGNY - Officier du SDIS 78
Capitaine Magdalena JACOB-LEWANDOWSKI - Officier du SDIS 91
Capitaine Olivier LAME - Officier du SDIS 77
Capitaine LANFUMEY M'RAD Sélima - Officier du SDIS 91
Lieutenant ALBERTELLI Matthias - Officier du SDIS 95
Lieutenant Julien BUGEAT - Officier du SDIS 91
Lieutenant Ludovic CHAILLOU - Officier du SDIS 95
Lieutenant Gaël DEVILLE - Officier du SDIS 77
Lieutenant Marie-Ange PINARD - Officier du SDIS 78
Lieutenant Arnaud THIESA - Officier du SDIS 91

Collège des élus locaux :

Madame Bernadette BLONDEL - Adjointe au Maire de Saint Rémy-les-Chevreuse (78)
Madame Agnès BOSDARROS - Adjointe au Maire de Saint Rémy-les-Chevreuse (78)
Madame Marie-Claire CHAMBARET - Maire de Cerny et Vice-présidente du CASDIS 91
Madame Ghyslaine COURET - Conseillère municipale de Montévrain (77)
Madame Adeline GUILLEUX - Adjointe au Maire de Plaisir (78)
Madame Christel HUBY - Conseillère municipale de Montévrain (77)
Madame Dorothee MULLER - Adjointe au Maire de Saint Gratien (95)
Madame Isabelle PERIGAULT - Conseillère municipale de Plessis-Feu-Aussoux (77)
Monsieur Loïc DROUIN - Adjoint au Maire de Saint-Leu-la forêt (95)
Monsieur Patrick KATAKO - Conseiller municipal de Nandy (77)
Monsieur Baptise LAMARCA - Adjoint au Maire de Taverny (95)
Monsieur Christophe PIEPRZ - Adjoint au Maire de Briis-sous-Forges (91)

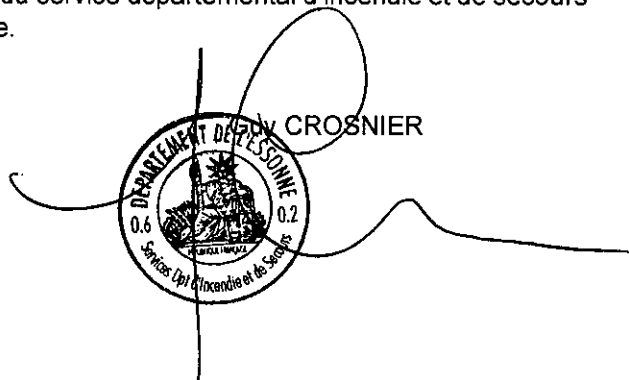
Collège des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Adjudant-chef Sébastien BERNARDINI - Sous-officier du SDIS 95
Adjudant-chef Yannick CLAVEL - Sous-officier du SDIS 78
Adjudant-chef Christophe JACQUESON - Sous-officier du SDIS 91
Adjudant-chef Willy LEBERT - Sous-officier du SDIS 78
Adjudant-chef Mathieu LEROYER - Sous-officier du SDIS 95
Adjudant-chef Patricia MACE - Sous-officier du SDIS 91
Adjudant-chef Sébastien MALLEVRE - Sous-officier du SDIS 78
Adjudant-chef Mathias PATIENT - Sous-officier du SDIS 77
Sergent-chef Robin BATTAIS - Sous-officier du SDIS 91

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et des trois autres SDIS d'Ile-de-France.



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site www.telerecours.fr, rubrique « Télérecours citoyens ».

':.Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 091-289100992-20260507-261360-AR

Date de réception de l'accusé : 07/05/2026

Numéro de l'acte : 261360

Objet : portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels 2026

Date de décision : 07/05/2026

Date de transmission : 07/05/2026

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<http://www.efast.fr>